



Saint Cloud, le 18 mai 2026

CHAMPIONNATS DU C.B.O.M.E. 2026

CHARTRE D'ORGANISATION

Les Championnats du C.B.O.M.E. 2026 seront organisés en retrouvant le schéma habituel des compétitions : Mixte par paires, Open par paires et Open par quatre, dans les locaux de la Fédération Française de Bridge, 20 quai Carnot 92210 Saint-Cloud.

- Mixte par paires, « Coupe Pierre CHAVANNAZ » : au maximum, 2 tournois de 18 tables = 72 paires.
- Open par paires.
 - éliminatoires : au maximum, 2 tournois de 18 tables = 72 paires.
 - baromètre : les 28 premières paires des éliminatoires.
 - Coupe du CBOME : les autres paires participantes.
- Open par quatre (*cette organisation pourrait éventuellement être revue en relation avec la participation effective à cette compétition*).
 - 24 équipes en round robin de 23 matchs de 10 donnes.

Le numerus clausus est déterminé par la F.F.B. en relation avec les contraintes de gestion des salles et de sécurité pour l'ensemble des joueuses et des joueurs.

La participation des joueurs est priorisée comme suit :

- paires
 1. joueurs licenciés dans le Comité.
 2. anciens joueurs licenciés dans le Comité.
 3. invités : joueurs étrangers, juniors, cadets, VIP, ...
 4. paires comprenant un joueur licencié dans le Comité ou un ancien joueur licencié dans le Comité.
 5. complément, si nécessaire, au numerus clausus par acceptation de candidatures.

- quatre
 1. équipes de joueurs licenciés dans le Comité.
 2. équipes de joueurs ou d'anciens joueurs licenciés dans le Comité.
 3. équipes comprenant au moins 50 % de joueurs licenciés dans le Comité, d'anciens joueurs licenciés dans le Comité et/ou d'invités.
 4. complément, si nécessaire, au numerus clausus par acceptation de candidatures.

La date limite d'inscription aux Championnats est fixée à 3 jours ouvrables avant le début de la première compétition, soit le mardi 21 juillet 2026.

Gestion des inscriptions.

Tous les bridgeurs licenciés à la Fédération Française de Bridge ont la possibilité de s'inscrire en vue de participer aux compétitions des Championnats du C.B.O.M.E.

La Commission de Sélection et d'Accréditation du Comité est seule compétente, en application des dispositions précisées supra, pour accepter ou refuser la participation d'une ou plusieurs paires et/ou d'une ou plusieurs équipes aux différentes compétitions des Championnats du C.B.O.M.E. Les décisions de cette Commission sont sans appel.

Attribution des P.P. et P.E. (sauf décision contraire prise par la F.F.B.)

Pour tous les joueurs licenciés ou non dans les Districts du Comité, la participation à chaque épreuve des Championnats du C.B.O.M.E compte pour une compétition.

- pour ce qui est de l'indice de compétition, chaque compétition est prise en compte, dans la ligne « Comités, Festivals, Sélections et International » si le résultat enregistré permet de l'inclure dans les sept meilleurs de la saison.

- pour ce qui est de l'indice de valeur, chaque compétition est prise en compte, qu'il y ait ou non participation à la même compétition sur l'ensemble du périmètre d'activité de la Fédération.

Participation au cocktail de fin des Championnats et à la remise des prix.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participants au cocktail de clôture sera, sur instruction de la Fédération, limité à **120** personnes. Les demandes seront prises en compte dans l'ordre chronologique des inscriptions au tableau qui sera affiché dans la salle du 1^{er} étage.